MAIRIE DE PARIS 🍛

PARIS

-- LA VILLE DE PARIS -- & SCI MACDONALD COMMERCES CONVENIMENTE DE PARIS -- COMMERCES DE PARTENARIAT LOCAL







La VILLE DE PARIS et la SCI MACDONALD COMMERCES ont souhaité formaliser la mise en commun de leurs compétences et de leurs moyens afin :

- d'organiser la convergence des offres des employeurs de la zone commerciale auprès des partenaires emploi du territoire concerné (Pôle Emploi, Mission Locale, PLIE, Cap Emploi ...).
- favoriser l'accès aux services de ces partenaires aux employeurs concernés par ces recrutements afin de faciliter leur recherche de profils, et notamment les recrutements de proximité.
- contribuer à la lutte contre les discriminations et à l'égalité des chances par la diversification des recrutements et le développement des parcours d'accès à l'emploi par la qualification.

Par le présent accord, la VILLE DE PARIS et la SCI MACDONALD COMMERCES s'engagent à renforcer leur collaboration grâce à l'identification d'un correspondant unique et par la mise en place d'interlocuteurs identifiés afin de faciliter la création d'activité et d'emploi dans le cadre du projet du centre commercial.

Cette convention de partenariat a pour objectif d'anticiper les besoins en recrutement des entreprises et d'accompagner les demandeurs d'emploi du territoire.

Compte tenu de la localisation du centre commercial et des liens entre la VILLE DE PARIS et la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PLAINE COMMUNE, la SCI MACDONALD COMMERCES et la VILLE DE PARIS s'engagent à associer PLAINE COMMUNE dans leurs démarches et notamment dans les contacts avec les entreprises à des fins de recrutement.





LA VILLE DE PARIS

LA MAIRIE DU 19ème ARRONDISSEMENT

ET

SCI MACDONALD COMMERCES



LA VILLE DE PARIS

La Ville de Paris, forte des 370 000 entreprises et 1 900 000 emplois de son territoire, souhaite favoriser l'entreprenariat et le potentiel économique des entreprises implantées localement, tout en maximisant les retombées en matière d'emploi et de formation pour ses habitants, notamment les plus vulnérables sur le marché du travail. La politique de la Ville de Paris s'inscrit également dans une démarche environnementale volontariste qui lui permettra de mettre en œuvre un modèle de développement plus sobre, fondé sur l'économie circulaire.

Malgré un taux de chômage inférieur aux courbes nationale et régionale, de nombreux Parisiens rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi, en particulier les jeunes des quartiers populaires, les séniors et les personnes les moins diplômées.

Déterminée à agir pour que les opportunités économiques nombreuses dont bénéficie le territoire parisien se concrétisent en opportunités d'emploi et de formation pour ses habitants, la Ville de Paris s'engage à faciliter l'insertion des entreprises dans le tissu socio-économique local à travers :

- La désignation d'un interlocuteur dédié pour rechercher les solutions adaptées aux besoins de l'entreprise, dans différents domaines (locaux, autorisations, etc), et au premier chef celui du recrutement;
- La mise en relation avec les acteurs de l'emploi parisiens, à même d'orienter et de pré-sélectionner les candidats correspondant aux besoins de l'entreprise ;
- La mobilisation des outils de formation du territoire, afin d'anticiper les besoins de recrutements de l'entreprise à court ou moyen terme;
- La sensibilisation des jeunes parisiens et personnes en reconversion professionnelle aux métiers de l'entreprise, notamment pour les secteurs dits « en tension » ;
- La mise en relation avec les sous-traitants du territoire, notamment ceux relevant de l'économie sociale et solidaire dans le cadre de la mise en œuvre des clauses sociales, ainsi que le réseau des start-ups parisiennes ;
- L'information de l'entreprise et de ses salariés sur l'offre culturelle, sportive, de service ou associative locale ;

L'emploi, l'insertion professionnelle et la formation constituent des axes forts de la politique municipale. La Ville de Paris s'engage à rechercher les solutions adaptées aux besoins spécifiques des entreprises afin qu'elles puissent trouver localement les compétences indispensables à leur développement. Elle met à leurs dispositions différentes ressources afin de les accompagner dans leurs recrutements directs ou leur recherche de sous-traitants. Elle facilite la mise en œuvre d'actions locales d'orientation professionnelle et elle favorise la formation de demandeurs d'emplois afin d'adapter les profils aux compétences demandées. Elle soutient le recours par l'entreprise à des structures d'insertion par l'activité économique.





Le champ d'application de la présente convention de coopération porte sur les recrutements qui s'effectueront dans le cadre de la création du Centre Commercial et de son exploitation courante.

Pour la Ville de Paris:

- « Reconversion des Entrepôts Macdonald » est un projet dont le volet immobilier est abouti ; mais pour lequel la municipalité poursuit son engagement, dans un contexte économique et social où l'emploi est devenu la préoccupation de tous ; cette démarche doit permettre aux chercheurs d'emplois locaux de profiter de la perspective que représente l'ouverture du centre commercial, en travaillant ensemble, pour une meilleure information sur les opportunités d'emploi.
- La Mairie de Paris, au travers du Service Initiative Emploi (DAE) permettra de faciliter le positionnement des populations locales sur les offres d'emplois engendrées par le projet de Centre commercial, ce qui est un facteur non négligeable dans la lutte contre l'exclusion professionnelle et les discriminations.
- Dans ce but, la Ville facilitera la mobilisation des partenaires emploi du territoire au profit des enseignes présentes ou à venir sur le centre commercial.
- Elle aidera les employeurs présents au sein du Centre Commercial à réussir leurs recrutements et à lutter contre leurs difficultés de recrutement en coordonnant les acteurs emplois du territoire afin de faciliter la recherche des candidats ayant les compétences attendues ou susceptibles de les acquérir.
- Elle s'appuiera sur les recrutements effectués par les employeurs présents au sein du Centre Commercial pour agir contre l'exclusion professionnelle et les discriminations, notamment en favorisant les la diversification des modes de recrutement, dont l'utilisation de la Méthode de Recrutement par Simulation élaborée par Pôle emploi et labellisée en 2007 par la HALDE (Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Egalité), aujourd'hui Défenseur Des Droits.

Pour MACDONALD COMMERCES:

- Proposer l'offre de service Mairie de Paris aux futures enseignes en amont de leur installation pour les inciter à déposer leurs offres d'emploi de façon prioritaire.
- Lutter contre les difficultés de recrutement en améliorant l'image et la professionnalisation des métiers du commerce.
- Consolider l'ancrage territorial du centre commercial en s'assurant d'un accès privilégié des populations locales aux emplois qu'il génère.
- Donner au directeur du centre Commercial, la méthodologie, les outils, informations et moyens de nature à lui permettre d'optimiser son rôle de mise en relation entre l'offre et la demande d'emploi.
- Valoriser, grâce à une communication adaptée, l'engagement sociétal du Centre Commercial, notamment en faveur de l'emploi et l'insertion professionnelle.
- Pour ces emplois directs la SCI MACDONALD COMMERCES s'associe aux partenaires désignés par la ville de Paris pour le recrutement d'une partie des équipes propres et lui communique les profils de postes recherchés.





1. REALISER UNE ANALYSE PARTAGEE DES BESOINS DE RECRUTEMENT

La SCI MACDONALD COMMERCES et l'opérateur désigné par La Ville de Paris s'engagent à élaborer ensemble un diagnostic des besoins en main d'œuvre et des compétences attendues pour être en capacité de mieux anticiper les recrutements, à l'aide d'un document « prévisionnel d'embauche » destiné aux employeurs (types de poste, types de contrat, voir annexe). Ce document sera retourné le plus en amont possible à l'interlocuteur désigné par la Ville.

Ce document prévisionnel permettra :

- D'identifier les profils de demandeurs d'emploi les plus adaptés au poste proposé.
- De favoriser la mobilisation des dispositifs d'accompagnement vers l'emploi et la formation en direction des demandeurs d'emploi ciblés.

2. PROMOUVOIR LE PROJET DU CENTRE COMMERCIAL ET SES OPPORTUNITES D'EMPLOI

- Organiser ensemble des actions communes de promotion des métiers, d'information sur les projets, et sur les dispositifs définis par les pouvoirs publics en matière d'emploi.
- Mettre en place un plan de communication des actions communes.

MACDONALD COMMERCES s'engage à :

- Participer en fonction de la disponibilité de ses équipes, aux salons et journées de l'emploi organisés par les partenaires emploi de la Ville pour faire connaître ses métiers et ses opportunités d'emploi aux demandeurs d'emploi (informations fournies au fil de l'eau par le correspondant désigné).
- Communiquer régulièrement au référent désigné par la ville, les projets et opportunités d'emploi à venir ou en cours de réalisation.
- Associer La Ville de Paris et ses partenaires emplois aux réunions d'informations sur le projet Centre Commercial (Présentations publiques, réunions spécifiques Emploi).
- Communiquer sur les actions, forums et journées de l'emploi organisées par les partenaires de la Ville.
- Mettre à disposition de la documentation sur les partenaires emploi de la Ville pour les entreprises présentes dans le Centre Commercial
- Adresser la présente charte aux entreprises installées dans le Centre commercial, afin de porter à leur connaissance les engagements de la Ville de Paris

La Ville de Paris s'engage à :

- Informer les partenaires emplois sur les métiers et les opportunités d'emploi du Centre Commercial, notamment par l'intermédiaire du comité emploi du 19ème arrondissement.
- Mettre en place des réunions destinées aux entreprises pour présenter l'offre de service du territoire.
- Communiquer sur les actions de promotion des métiers et les recrutements organisés par le Centre Commercial.
- Communiquer auprès du Centre Commercial au sujet des forums mis en place par la Ville.



3. FIABILISER ET REUSSIR LES RECRUTEMENTS

La Ville de Paris s'engage à :

- Mobiliser ses services et les acteurs emploi du territoire :
- En particulier la DAE (Direction de l'Attractivité et de l'Emploi) et la DASES (Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé de la Ville de Paris), les agences Pôle emploi, la Mission Locale de Paris, le PLIE, Cap Emploi.
- Et désigner le Service Initiative Emploi en tant que référent de la mise en œuvre des opérations de recrutement et qui seront la porte d'entrée unique pour les entreprises. Afin de répondre aux besoins des entreprises, l'identification des profils, les modalités de partenariat et les dispositifs mobilisés ou à mettre en place pour les accompagner dans leurs démarches de recherche d'emploi feront l'objet d'actions menées en collaboration entre les différents partenaires, dans le cadre de la lutte contre les exclusions.
- Mobiliser l'offre de services des partenaires emploi (Pôle Emploi, Mission Locale de Paris, PLIE Paris Nord-Est, Cap Emploi...) à destination des entreprises ayant un projet d'implantation.
- Favoriser, sur le plan logistique, l'organisation des opérations de recrutement, notamment par la mise à disposition de salles de réunion et bureaux d'entretiens.
- Le Service Initiative Emploi traitera les offres d'emploi en définissant les caractéristiques des postes à pourvoir, les profils recherchés et le niveau de service le mieux adapté à l'attente de l'entreprise. Il s'appuiera sur le comité emploi du 19ème arrondissement pour l'aider.
- L'opérateur, par la mobilisation des partenaires et du Comité emploi du 19ème arrondissement, proposera des candidatures de demandeurs d'emploi correspondant aux profils recherchés et qui possèdent les qualifications attendues, ou qui sont susceptibles de l'acquérir par la mise en œuvre d'actions de professionnalisation dans l'entreprise.

MACDONALD COMMERCES s'engage à :

- Communiquer l'offre de service des partenaires emplois (Direction de l'Attractivité et de l'Emploi, Pôle Emploi, Mission locale, PLIE, Cap Emploi...) aux entreprises ayant un projet d'implantation et aux entreprises qui s'implanteront après l'ouverture.
- Communiquer au référent désigné par la Ville, la liste des entreprises afin de faciliter la mobilisation des demandeurs et de procéder à l'organisation des sessions de recrutement ou de prévoir le montage de parcours facilitant le retour à l'emploi.

4. FAVORISER LA SECURISATION DES PARCOURS DES DEMANDEURS D'EMPLOI

MACDONALD COMMERCES s'engage à :

- Mettre en avant l'offre de service proposée par les partenaires emploi désignés par la Ville aux entreprises implantées ou ayant un projet d'implantation.
- Promouvoir les dispositifs de stages en entreprises et de parrainage auprès des entreprises du périmètre.

La Ville de Paris s'engage à :

- Vérifier que l'opérateur désigné pour cette opération propose des candidats susceptibles de correspondre aux critères de sélection des entreprises du Centre Commercial.
- Aider, en particulier en lien avec Pôle emploi, au montage de projet permettant de mobiliser l'ensemble des aides et mesures favorisant un retour à l'emploi rapide et durable.
- S'assurer que les personnes suivies par le PLIE (Plan Local d'Insertion par l'Emploi) Paris Nord-Est soient accompagnées par ce prestataire lors de leur prise de fonction en entreprise afin de favoriser leur maintien en emploi.





Modalités de mise en œuvre, suivi et évaluation

La Ville de Paris, SCI MACDONALD COMMERCES s'engagent à mettre en valeur leur collaboration par une communication sur leurs sites internet et leur intranet.

Ils s'engagent à informer leurs réseaux respectifs du présent accord et à en suivre la mise en œuvre.

Cet accord fera l'objet d'un comité de pilotage régional trimestriel entre la commune, SCI MACDONALD COM-MERCES et un bilan annuel sera réalisé.

Ce comité examinera quantitativement et qualitativement les résultats et fera évoluer l'accord en fonction d'axes de progrès communs.

A l'issue de chacune de ces rencontres un compte rendu sera rédigé et diffusé auprès des signataires du présent accord.

L'animation du Comité de Pilotage est effectuée par la Ville de Paris, en associant les partenaires emploi du territoire (Pôle Emploi, la Mission Locale de Paris, le PLIE Paris Nord-Est, Cap Emploi).

Le Comité de Pilotage est composé de :

Pour la Ville de Paris et la Mairie d'arrondissement :

Pour la SCI MACDONALD COMMERCES:

Pour les partenaires emploi : Pôle Emploi, la Mission locale de Paris, le PLIE Paris Nord-Est, CAP Emploi.

Durée de l'accord :

La convention est signée pour trois ans.

Elle pourra être révisée, enrichie d'un accord commun à la demande de l'une ou l'autre des parties Elle pourra être résiliée sur l'initiative de l'un des contractants, par courrier avec accusé de réception, moyennant un préavis de trois mois.

Elle pourra être renouvelée deux fois par voie d'avenant signé avant l'échéance annuelle.

Wille de Davie

SCI Macdonald Commerces

Mairie d'Arrondissement

